

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Mars

L'ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES CAMPAGNES

Malgré le Panama, malgré les fastidieux et lamentables incidents auxquels nous assistons attristés, le Sénat — et il faut s'en féliciter — vient de trouver le temps de voter une loi impatientement désirée et qui sera féconde en grands et utiles progrès.

Comment admettre qu'on laisse aujourd'hui périr ou s'affaiblir, faute de soins, des centaines, des milliers d'individus ? A défaut du sentiment de la solidarité, l'intérêt bien entendu invite à veiller sur la santé publique. Déjà, la natalité baisse dans des proportions inquiétantes, c'est le moins qu'on tache de disputer à la mort et à la maladie les adultes qui font la richesse et la force de ce pays. De quelque côté que l'on se tourne, on aperçoit donc des raisons qui justifient le projet de loi.

Il faut reconnaître, en outre, que, soit dans les études préparatoires, qui ont été longues, sérieuses, approfondies, soit dans le rapport présenté au conseil supérieur de l'assistance publique par le docteur Dreyfus-Brisac, rapport qui a fourni les bases et en partie même le dispositif de la loi, soit enfin dans le texte du projet de loi tel qu'il a été d'abord rédigé par le gouvernement, puis légèrement amendé par la Chambre, des précautions ont été prises pour aller au-devant des objections dont on a parlé. Ainsi nulle part le droit de l'individu à l'assistance n'est proclamé, ni reconnu. L'organisation du régime nouveau est laissée aux soins de la commune et du département. L'assistance à domicile est préférée, partout où elle n'est pas impraticable, à l'hospitalisation. Seuls, les individus inscrits au préalable sur la liste des indigents bénéficieront de la gratuité. Aucune définition de « l'hôpital » tel que le conçoit l'administration supérieure, de cet hôpital auquel toute commune doit finalement être rattachée, n'a

pris place dans la loi. Il y a donc lieu d'espérer qu'on ne verra ni un type architectural, ni même un modèle d'organisation intérieure identique et uniforme, s'imposer à la bourse de toutes les communes et qu'on ne recommencera pas les constructions scolaires. Enfin, il n'y a pas de délai spécifié pour la mise en train ou l'achèvement du plan d'ensemble. Les départements pauvres pourront aller d'une allure plus lente, si les départements riches vont d'une allure plus vive.

On n'a pas suivi de trop près l'exemple des pays où le droit à l'assistance est reconnu, on n'a pas copié la législation anglaise ou la législation allemande. On a eu surtout en vue et de tirer le meilleur parti des ressources déjà existantes et de donner une impulsion vive et ferme à la création de ressources nouvelles. Qui croirait, par exemple, qu'il existe en France des hôpitaux dont les lits ne sont pas occupés, alors non seulement que certaines grandes villes n'ont pas assez de lits pour leurs malades — cela, c'est peut-être inévitable — mais alors surtout que tant de malheureux, dans nos campagnes, meurent prématurément, faute de soins, ou contractent des infirmités dont la science aurait pu les préserver ? Pourtant, en 1878, au plus fort de l'hiver, sur 59,997 lits d'hôpital, en province, 24,562 étaient vides. On trouvait, dit le rapport du docteur Dreyfus-Brisac, dans la Calvados, 511 lits vacants sur 600 ; dans la Meuse, 400 sur 619 ; dans le Nord, 856 sur 1,438. La situation ne s'est pas améliorée depuis 1878. En 1886, sur 47,964 lits d'hospices, 10,723, soit 22,45 0/0, et sur 39,248 lits d'hôpital, 15,709, soit 40 0/0 environ sont restés inoccupés.

Si la loi nouvelle contribue à faire cesser cet état de choses regrettable, on ne pourra qu'applaudir.

Autre point qui mérite de fixer l'attention. La loi poussera les départements dans une voie où quelques-uns se sont déjà engagés. Au lieu d'hospitaliser les vieillards, les infirmes, les incurables, on les admettra

de préférence en pension dans leur propre famille autant que possible. Le lit d'hospice qu'ils occupent deviendra ainsi un lit d'hôpital, bon pour un malade. Quant à la pension à payer, elle sera minime. Dans la Marne, le secours mensuel attribué aux vieillards infirmes, varie de 5 à 14 fr. Admettons que ce soit un prix tout-à-fait minimum. Toujours est-il que l'on pourra pourvoir à l'entretien à domicile des pensionnaires d'hospice avec une dépense infime, et que le surplus sera utilement affecté aux malades proprement dits.

Tout cela est excellent en soi, tout cela doit pouvoir se faire sans dépasser de beaucoup les dépenses prévues, avouées par le projet, et si la loi est appliquée dans l'esprit où elle a été préparée, dans l'esprit où elle a été votée par le Sénat, il n'y aura qu'avantages à en retirer.

Les points noirs sont dans les conséquences — non pas rigoureusement logiques, non pas absolument nécessaires — mais enfin dans les conséquences à prévoir, étant données nos habitudes, notre tempérament national, la pression des Chambres sur le gouvernement, laquelle suit, — quand elle ne la devance pas — la pression des électeurs sur les Chambres, et enfin la surenchère à la mode en vue de la popularité facile. Par exemple, la loi admet une subvention de l'Etat aux communes : le ministre des finances sera-t-il toujours en disposition et surtout en mesure de lutter contre le courant qui portera peut-être le Parlement à augmenter cette subvention, pour diminuer d'autant la dépense des communes ?

La loi dit que toute commune devra se rattacher à un hôpital voisin, qui nous garantit qu'on n'en viendra pas à imposer cet hôpital-type, cet hôpital de canton auquel nous faisons allusion tout-à-l'heure ? La loi autorise le gouvernement à organiser le service d'assistance médicale, par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique, au cas où le conseil général ne s'en serait pas préoccupé. Rien ne

nous garantit qu'entre certaines mains, à un moment donné, très tard, espérons-le, cet article ne sera pas gros de dangers.

En attendant, le devoir social et l'intérêt social sont d'accord pour conseiller l'ouverture de ce que M. Monod a naguère appelé si heureusement « l'atelier de réparation » des forces nationales.

J. QUERCYTAÏN.

Les derniers moments

DE M. JULES FERRY

Jeudi, M. Jules Ferry avait présidé le Sénat et l'avait quitté à six heures, paraissant très bien portant et très gai. Il avait fait à pied le trajet du Luxembourg à la rue Bayard. Cependant, rentré chez lui, il se sentit fatigué et il ne crut pas pouvoir se rendre à la soirée que donnait M. le sénateur Poirier.

A peine s'était-il mis au lit qu'il fut secoué par un frisson. Cependant il dormit avec calme jusque vers une heure et demie du matin. A ce moment, il se plaignit d'un malaise assez violent. Mme Jules Ferry fit appeler M. Charles Ferry, qui occupe le premier étage du petit hôtel dont M. Jules Ferry habite le second.

M. Charles Ferry courut en toute hâte chercher le docteur Worms, qui donna les premiers soins au président du Sénat. Vers cinq heures, vendredi matin, une légère amélioration se produisit. M. Ferry reposa avec calme pendant les quatre heures qui suivirent.

Vers neuf heures eut lieu une consultation demandée par le docteur Worms lui-même. Le docteur Huchard y prit part et plus tard le docteur Potain.

M. Jules Ferry se leva et passa dans son cabinet de travail, où il resta quelque temps assis, puis se plaignant de ne pouvoir respirer, il fit, à des intervalles plus ou moins longs, le tour de son salon, puis de sa salle à manger, cherchant toujours l'air qu'il croyait lui manquer alors que déjà ses voies respiratoires ne fonctionnaient plus que d'une manière insuffisante.

La plus grande partie de la journée s'écoula ainsi.

Vers trois heures, M. Lebon, son secrétaire particulier, se présentait chez lui et ne pouvait pas le voir ; mais M. Charles Ferry lui disait que son frère était atteint d'une forte grippe.

Au moment où son frère et sa femme lui soulevaient la tête pour faciliter sa respiration, M.

chêne, encombrée de paperasses complétaient l'ameublement.

C'était la première fois que Boislaurier venait chez l'huissier, et il contemplant tous ces grimoires, qui prenaient pour lui l'apparence de choses mystérieuses, et presque surnaturelles, avec une sorte de crainte respectueuse.

Comme tous les gens de la campagne, il avait la frayeur des huisseries.

Il y avait dix minutes qu'il regardait tout ce qui l'entourait d'un air ébahi, quand des pas retentirent de nouveau dans le couloir.

La porte s'ouvrit et M. Poitevin parut, — Eh ! mais, s'écria-t-il d'un ton joyeux, sur le seuil, je ne me trompe pas ? C'est M. Boislaurier.

— Lui-même, M. Poitevin.

Le fermier s'était levé.

Il tendit la main à l'officier ministériel.

— Quel bon vent vous amène, reprit celui-ci, car je ne veux pas croire que ce soit un mauvais vent qui vous amène et que vous ayez besoin de mon ministère.

— Ce n'est pas pour cela, en effet, que je suis venu, reprit le père de Jacques.

— M. Poitevin s'était campé dans son fauteuil.

Il fit un geste de la main.

— Asseyez-vous donc, dit-il, je vous écoute ?

L'huissier était un homme de soixante ans environ. Il avait la figure sans barbe, mais, selon l'habitude de la province, il ne se faisait raser que deux fois par semaine, il en était à son troisième jour, et le cuir de ses joues et de son menton

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

11

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

III

— Je la demanderai... Nous verrons bien ce qu'elle répondra.

Jacques se précipita sur son père... le serra dans ses bras...

— O mon père... mon bon père !

Il ne trouvait pas d'autre mot pour exprimer sa joie.

Boislaurier se dégagea doucement.

— Ton bon père... ton bon père... Ton bon père va faire une bêtise... par faiblesse pour toi.

— Oh ! non, père, j'ai la conviction que nous serons heureux.

— Je le souhaite vivement, mais c'est égal, ça me semblera un peu drôle d'avoir une bru qui n'osera pas poser les pieds chez nous de peur de perdre ses petites bottines dans nos fondrières...

— Elle mettra des sabots, mon père.

— Soit ! si elle y consent je n'ai plus rien à dire. Sur ce, vas te coucher et dors sur tes deux oreilles.

— Vous ne m'en voulez pas, mon père ?

— Pourquoi t'en voudrais-je ? Tu aimes mademoiselle Poitevin, nous demanderons la main de Mlle Poitevin. Tout ce que je dirais pour combattre cet amour te fera à peu près l'effet d'un caudère sur une jambe de bois. Je m'y connais. Il est donc inutile que je me ruine en frais d'éloquence. Bonsoir, fiston.

Et le paysan quitta la chambre.

Jacques, resté seul, réfléchit. Il voyait bien que le mariage qu'il désirait n'allait qu'à demi à son père, mais il l'aimait tant ! Il était si heureux de penser qu'il pouvait être le mari de Louise. Le mari de Louise ! C'était la vie, le bonheur, l'amour ! Ce nom contenait pour lui tant de lumière, tant de bonheur.

IV

Le douzième coup de midi venait de sonner, le lendemain, à l'horloge de la cathédrale de Verneuil, quand le père Boislaurier, endimanché, une blouse neuve sous sa veste de gros drap, frappa à la porte de M. Poitevin. Celui-ci occupait, dans une des principales rues de la ville, en face de l'église, une petite maison à volets verts, donnant de plein pied sur la rue. Un panneau doré, presque noir, semblant avoir servi à plusieurs générations d'huissiers, était accroché au-dessus de la porte d'entrée. Quand le vent soufflait, il produisait en frottant le mur, un grincement qui avait quelque chose d'agaçant et

de sinistre.

Le père Poitevin passait pour être dur aux pauvres gens. Il avait la réputation d'être riche, et on disait que ce n'était pas en léchant les murs qu'il était devenu gras.

Au bruit que fit le heurt agité par le fermier, des pas pressés s'entendirent dans le couloir.

La massive porte verte s'entrebâilla.

Une bonne d'un certain âge, coiffée à la normande, demanda d'une voix brusque, presque brutale.

— Qu'est-ce que vous voulez ?

— M. Poitevin.

— C'est y pour affaire.

— Sans doute...

— Entrez !... il prend son café et il va vous rejoindre.

M. Boislaurier pénétra dans le couloir.

Ce couloir était étroit, un peu sombre, n'ayant de jour que par un dessus de porte vitrée, dans le fond.

La servante ouvrit une pièce à droite.

— Asseyez-vous, dit-elle. M. Poitevin va venir.

Le fermier entra et s'assit.

La pièce où on l'introduisit, décorée du nom d'étude, n'avait pour ornement qu'une série de casiers verts, au-dessus desquels étaient entassés des liasses poudreuses de papier jauni. Une odeur de moisi et d'humidité s'en dégageait. Les murs laissaient tomber comme une nappe de glace sur les épaules.

Quatre chaises de cuir vert dans chaque angle, et un mauvais fauteuil devant une table en

Jules Ferry les regarda fixement et leur dit : « Vous aurez bien du mal à me sauver... je suis perdu ! »

Ce fut une de ses dernières paroles. On lui fit une piqûre de morphine. Il tomba alors dans un état comateux.

Il a succombé vendredi soir, à six heures quarante, des suites d'une affection de cœur dont il souffrait depuis deux ou trois ans. Quelques personnes croient même pouvoir attribuer cette affection à l'attentat dont il a été victime au Palais-Bourbon : la balle de revolver qui, on s'en souvient, s'était applatie sur une côte, avait occasionné une contusion à la base du cœur. Jules Ferry était âgé de soixante-et-un ans.

Aucuns termes ne sauraient dépeindre la douleur de Mme Jules Ferry et de M. Charles Ferry.

Son élection à la présidence du Sénat avait été un grand bonheur pour M. Jules Ferry, et l'on raconte que dans ces quinze derniers jours il dormait à peine, énérvé par l'émotion qu'il en avait éprouvée.

Sur les feuilles déposées par le concierge, nous avons lu parmi les premières signatures celles de M. le général Boriou, au nom du président de la République et de Mme Carnot ; du secrétaire de M. Casimir-Périer, au nom du président de la Chambre ; du général Loizillon, ministre de la guerre.

MM. Georges Clémenceau, Gentil, Daffès, de la Porte, Léon Say, Etienne, Henri et François Deloncle, Joseph Reinach, Mermeix, Jules Chapon ; Magnien, sénateur ; baron Frédérick, Jean Béraud ; le président de l'Association des étudiants ; Bardoux, Lafargue, Lebon, docteur Lannelongue, Pierre, Félix Régamey, etc., etc.

Jules Ferry avait donné samedi dernier sa démission de président du conseil d'administration du journal *l'Estafette*. Jeudi, il donnait également sa démission de président de l'Association nationale républicaine, résolu qu'il était à se consacrer entièrement à ses nouvelles fonctions.

LES CAUSES DE LA MORT

De l'avis des médecins qui l'ont soigné, M. Jules Ferry a bien succombé à la maladie causée par la lésion provenant de la balle de revolver qu'il reçut, il y a cinq ans, en pleine poitrine, presque à bout portant, dans les couloirs de la Chambre.

Rappelons en quelques mots l'attentat dont M. Jules Ferry fut victime, le 10 décembre 1887, au Palais-Bourbon.

Vers trois heures de l'après-midi, un individu faisait parvenir au député des Vosges, par un garçon de service, une carte de visite au nom de M. Edouard Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*, sur laquelle étaient écrits au crayon ces mots : « Un lorrain, qui désirerait vous entretenir quelques instants, vous prie de venir lui parler. »

Jules Ferry, qui causait dans la salle de la Paix avec M. Ferouillat, sénateur, et Wilfrid de Fonvielle, quitta ces messieurs pour se rendre à l'appel de ce visiteur inconnu. Celui-ci, un nommé Aubertin, remit à M. Jules Ferry une lettre cachetée dont l'enveloppe portait le timbre du ministère de l'intérieur. Et tandis que le député des Vosges ouvrait cette lettre, Aubertin, sortant un revolver de sa poche, faisait feu trois fois de suite sur lui. Une seule balle atteignit M. Jules Ferry au milieu de la poitrine, au-dessus du sein gauche. M. Trélat, qui le soignait à cette époque, disait : « Je crois qu'il y a une lésion à la base du cœur. Je ne puis pas bien me

était hérissé de petits poils gris et rudes. La face était replète, surmontée de petits yeux vifs, très perçants et à demi cachés sous les bourrelets des joues, le cou grasouillet. Taille au-dessous de la moyenne, épaules larges, tête grosse, coiffée d'une calotte en velours. Tell'éait la physionomie du père de Louise.

Le fermier avait pris une chaise et s'était placé près de l'huissier.

— Nous nous connaissons depuis longtemps, M. Poitevin.

— Certainement, répondit l'officier ministériel légèrement étonné de ce début.

— Bien que je ne sois pas souvent venu dans votre étude, poursuivit le fermier.

M. Poitevin sourit.

— Ce dont je vous félicite, murmura-t-il.

— Nous nous sommes rencontrés assez souvent, dans les foires, dans les assemblées, partout enfin, pour pouvoir nous apprécier... Vous savez que je suis un honnête homme et qu'il n'y a jamais eu rien à dire sur notre compte.

L'huissier s'inclina.

Il regardait son interlocuteur d'un air stopé-fait.

Où le fermier voulait-il en venir.

Pierre Boislaurier poursuivit, sans paraître remarquer l'étonnement que produisaient ses paroles.

— Il y a quinze ans bientôt continua-t-il, que je gère les biens de M. Bonnard, qui me rapportent, bon an, mal an, dans les huit à neuf mille francs... Dans ces quinze ans, j'ai pu mettre de côté une soixantaine de mille francs, qui ne doivent rien à personne.

prononcer, mais l'avenir se chargera de nous éclairer. »

LE TESTAMENT

Le testament de M. Jules Ferry date de décembre 1891.

Il a été ouvert ce matin.

En voici la dernière phrase : « Je désire reposer à Saint-Dié, près de mon père et de ma sœur, dans ce cimetière d'où l'on voit la ligne bleue des Vosges et d'où mon cœur fidèle continuera à entendre la plainte des vaincus. »

SÉNAT

Séance du 18 mars 1893

La séance est ouverte sous la présidence de M. Merlin, qui prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues, Je viens remplir auprès de vous le devoir le plus pénible qui puisse incomber à l'un de vos vice-présidents.

J'ai la douleur, en effet, de vous annoncer la mort de M. Jules Ferry, de celui que, il y a trois semaines à peine, vous appeliez à l'insigne honneur de vous présider.

Avant-hier encore, il dirigeait vos délibérations en pleine possession de lui-même, en pleine lucidité d'esprit ; hier, il était frappé d'un mal soudain qui l'emportait en quelques heures.

C'est une perte, messieurs, dont le Sénat et le pays apprécieront l'étendue.

Vous n'attendez pas de moi, qu'accablé par le coup inattendu qui nous frappe, je vous retracé toute cette existence de travail et de luttés, toute cette vie consacrée à la défense des libertés publiques, à la grandeur et à l'extension de la France, au développement et à l'affranchissement de la raison humaine.

Je ne suffirais pas à cette tâche, que, d'ailleurs, des voix plus autorisées que la mienne accompliront bien mieux que je ne saurais le faire.

Mais je suis certain d'être l'interprète des sentiments du Sénat en exprimant la profonde douleur que nous fait éprouver cette disparition si prématurée d'un grand citoyen, qui avait rendu tant de services à la France et sur le concours de qui la France était encore en droit de compter pour longtemps ; en rendant hommage à la mémoire d'un homme qui, par la constance et la fermeté de ses opinions, par son énergique volonté, par son esprit de suite dans ses décisions, par la noblesse de son caractère, par sa probité incontestée et à l'abri de tout soupçon, avait mérité le titre d'homme d'Etat et su conquérir l'estime même de ses adversaires. (Applaudissements.)

M. Tirard dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 20,000 fr., pour célébrer, aux frais de l'Etat, les obsèques de M. Jules Ferry, ancien membre du gouvernement de la défense nationale.

Il demande la discussion immédiate. L'ensemble du projet est voté par 233 voix contre 30.

Après la nomination d'une députation chargée d'assister aux funérailles de M. Jules Ferry, la séance est levée en signe de deuil.

Les obsèques de M. Ferry

Les discours qui seront prononcés aux obsèques de M. Ferry seront au nombre de cinq :

- Au nom du gouvernement, par M. Ribot ;
- Au nom du Sénat, par M. Bardoux ;
- Au nom de la Chambre, par M. Casimir-Périer ;
- Au nom du Conseil général des Vosges, par M. Méline, député de ce département ;
- Au nom de l'Université, par M. Gréard.

— Je sa's tout cela aussi bien que vous.

Le fermier leva la tête.

— Vous savez... bégaya-t-il ?

M. Poitevin sourit.

— Parbleu ! Si un huissier ne connaissait pas l'état de la bourse de chacun de ses compatriotes, qu's-ce qui la connaîtrait.

— C'est juste, murmura Boislaurier.

— Passez donc et venons au fait.

— M'y voici... J'ai deux fils... Paul, le plus jeune, un garçon un peu pâlot que nous voulons pousser dans les études ; puis l'aîné, Jacques... C'est de celui-ci que j'ai voulu vous parler. Jacques va maintenant sur ses dix-neuf ans. C'est un gaillard vigoureux, bien bâti, solide au travail, qui me remplacera un jour. Beau garçon avec cela.

— Je le connais, murmura l'huissier.

— Vous le connaissez ?

— Je l'ai vu plusieurs fois avec vous.

— Vous voyez alors que je n'exagère rien. Et un cœur !

— Je crois, en effet, que M. Jacques Boislaurier est un charmant garçon.

— Pas feignant, pas débauché... Mais depuis quelque temps, il n'est plus à l'ouvrage... Il a quelque chose en tête qui le tourmente, qui le tracasse. Il songe à se marier ?

— A dix-neuf ans ?

— C'est son idée.

Mais il n'a pas encore tiré au sort.

— Je lui achèterai un homme s'il tombe. Je l'ai assuré.

L'huissier regarda le fermier d'un air de plus en plus surpris.

REVUE DE LA PRESSE

Le Radical. — La politique que représentait M. Jules Ferry trouvera d'autres défenseurs ; mais quand nous aurons à la combattre encore, la figure de l'homme qui l'a si longtemps et, il faut le dire, si puissamment incarnée, nous reviendra à la mémoire, et qui sait ? Peut-être un jour, en considérant ses successeurs, regretterons-nous de ne plus voir M. Jules Ferry à la tête du parti modéré.

Du Petit Parisien. — Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur l'ensemble de l'œuvre politique de M. Jules Ferry, on peut affirmer que la République perd en lui, à la fois, un de ceux qui l'ont servie le plus vaillamment et un de ceux qui l'ont honorée.

Du Germinal. — La mort de M. Jules Ferry décapite le parti opportuniste, si fortement décimé déjà par la guillotine sèche du Panama.

Le Journal des Débats. — Dévoué à ses idées, fidèle à ses amis, il laissera dans notre histoire politique le souvenir d'un honnête homme, auquel ses adversaires n'ont jamais pu refuser leur estime et, dans ses dernières années surtout, alors qu'il a été en butte à tant d'injures et d'outrages, beaucoup de leur sympathie.

Du Figaro. — La mort de M. Jules Ferry produira une profonde sensation. Quelque opinion que l'on pût avoir sur son compte, il est certain qu'avec lui la République perd une de ses réserves. Après Gambetta, nul homme n'a plus fait pour fonder la République en France que celui qui vient de disparaître subitement de la scène, quelques semaines après avoir vaincu l'ostracisme qui l'avait tenu si longtemps écarté des affaires.

Du Standard. — Par la mort de M. Jules Ferry, la République française est privée de l'un de ses véritables hommes d'Etat, dont le nombre est si restreint.

Du Times. — Le parti républicain, en France, a éprouvé une perte aussi grande qu'elle était inattendue. La nomination récente de M. Jules Ferry à la présidence du Sénat était considérée, en Europe, comme un nouveau point de départ dans sa carrière et peut-être dans l'histoire de son pays.

L'Indépendance belge dit que la mort de M. Jules Ferry est un gros événement. M. Ferry fut un homme considérable par son talent et son œuvre. Sa mort fait un vide considérable dans le parti des républicains du gouvernement dont il était demeuré le chef incontesté.

INFORMATIONS

La succession de M. Ferry

M. Constans a informé ses amis qu'il ne sera pas candidat à la présidence du Sénat.

Affaire Lissagaray-Andrieux

Lundi, ont commencé, devant la 2^e cour d'assises de la Seine, les débats du procès en diffamation intenté à la *Grande Bataille* par M. Andrieux.

Les révélations de M. Baihaut

Le bruit se confirme que M. Baihaut lancera une grave accusation.

Il commençait pourtant à comprendre, mais il ne voulait pas le paraître.

— Et que puis-je faire, moi, monsieur Boislaurier, dans tout cela ? demanda-t-il.

— Tout, monsieur Poitevin, répondit le père de Jacques, car c'est votre demoiselle qu'il m'a prié de venir vous demander.

— Louise, il veut épouser Louise, murmura l'huissier.

Il se leva et se mit à marcher dans le cabinet, sans répondre, l'air absorbé.

Boislaurier suivait chacun de ses mouvements d'un œil anxieux.

— Est-ce que vous refuserez ? balbutia-t-il.

M. Poitevin était revenu vers son interlocuteur.

— Non, M. Boislaurier, non, je ne me refuse pas tout d'abord. Je suis personnellement flatté de la demande, et s'rais très heureux de cette alliance, mais il me semble que Louise, avec ses goûts de toilette, de coquetterie, disons le mot, fera triste figure dans une ferme.

— C'est ce que j'ai dit à mon fils... Je n'ai pas l'honneur de connaître mademoiselle Louise, mais je sais que c'est une personne élégante.

— Trop élégante, fit l'huissier. C'est ce qui me désole, car je sais seul ce que ça me coûte... Mais je n'ai qu'elle... Et je ne saurais pas la contraindre.

— Comme moi mon fils, dit Boislaurier... C'est pour cela que je suis accouru. Il raffole de votre fille, et je l'ai vu si malheureux.

— Dame ! fit l'officier ministériel, si ça convient à Louise.

— Mon fils croit que ça ne lui déplaira pas...

Le duel Servan-Cietsch

Le capitaine Cietsch, de l'*Allemagne*, s'est enfin décidé à accorder au commandant Servan, du *Canada*, la réparation à laquelle celui-ci avait droit, et qu'il lui devait depuis si longtemps. Une rencontre au pistolet a été décidée ; elle aura lieu à l'étranger.

Au Dahomey

Plusieurs Français de retour du Dahomey et rapatriés par le *Liban*, nous apportent des nouvelles peu rassurantes pour l'avenir.

On a souvent répété, et c'était aussi l'opinion du général Dodds, que rien ne serait terminé tant qu'on ne se serait pas emparé de la personne de Behanzin.

Or, depuis qu'il a abandonné Abomey, Behanzin est parvenu à se reconstituer une sorte de nouveau royaume en établissant sa domination sur les indigènes des régions situées au nord du Dahomey, depuis le pays des Eghas ou de Yorouba jusqu'à Togoland et aux limites inconnues du Nord.

Ces populations, sachant Behanzin vaincu par nous, ont bien essayé d'organiser la résistance, mais elles n'ont pu tenir tête, avec les fusils à pierre dont elles disposent, contre les fusils à tir rapide et les canons de Behanzin.

Après quelques combats sanglants, ce dernier s'en est donc rendu maître, il a encore, paraît-il, en sa possession, ses trésors, ses munitions, ses armes et se prépare à un retour offensif.

C'est sans doute cette attitude qui a déterminé le général Dodds à ne pas quitter le Dahomey pour revenir en France ; ce qu'il aurait désiré et ce dont il a grand besoin, vu l'état assez précaire de sa santé.

Les populations dahoméennes du nord et des environs d'Abomey, escomptant une revanche possible, loin de se soumettre, attaquent hardiment, chaque fois qu'elles le peuvent, nos convois et nos soldats isolés et continuent une véritable guerre de guérillas.

Le général Dodds rencontre beaucoup de difficultés pour ravitailler les postes de l'intérieur, faute de porteurs, dont l'embauchage est fort difficile. C'est ainsi qu'un navire envoyé pour recruter des Kroumen à Libéria n'a ramené que quarante hommes au lieu de quatorze cents qu'il aurait fallu.

Le métier de porteur est tout à fait discrédité à la côte parce que ceux qui suivaient l'expédition ont été décimés et ont beaucoup souffert. De plus, le roi Toffa, qui nous les avait fournis, avait négligé d'assurer les approvisionnements indispensables pour eux et, enfin, avait oublié de leur payer le prix convenu de leurs services.

Mais il ne suffit pas de rejeter les responsabilités sur Toffa et, puisque les porteurs sont un élément de succès indispensable, il faut s'en procurer coûte que coûte et les traiter convenablement.

Les Allemands au Dahomey

Extraits d'une lettre du Dahomey publiée par le *Figaro* :

« Le général Dodds avait décidé d'expulser du territoire les Allemands qui ont vendu à Behanzin des armes perfectionnées. Rien n'était plus naturel, et il n'y avait pas d'autre remède à employer pour assurer la pacification du Dahomey avec la soumission de Behanzin.

» Or, les arrêtés d'expulsion étaient à peine exécutés, que le sous-secrétariat des colonies fai-

— Ils se connaissent donc ?

— Il paraît...

— Ils se sont parlé déjà...

— Mon fils me l'a dit.

— C'est bien différent, murmura M. Poitevin... Du moment qu'ils sont presque d'accord.

Il alla à la porte, l'ouvrit, et cria d'une voix de stentor :

— Louise !

On entendit sur le carreau du corridor un battement de talons minces, puis un froufrou de robe le long des murs, et la jeune fille parut.

Boislaurier s'était levé.

Un peu embarrassé, son chapau entre ses mains, il dévia-ga de son œil sournois de paysan celle qui allait peut-être devenir sa bru.

C'était une belle fille de dix-sept ans au plus, de taille élancée, l'œil énergique, les traits d'une régularité antique.

Ses cheveux, très noirs, étaient rattachés sur le sommet de sa tête, comme la chevelure des statues de Diane.

Elle était vêtue d'un peignoir-bleu orné de bandes de dentelles.

Du premier coup d'œil, le fermier comprit l'affolement de Jacques, et à la réflexion ses inquiétudes se changèrent en angoisse.

Si tant est que Mlle Poitevin acceptât d'être la femme de son fils, que ferait-il d'une bru pareille ?...

(A suivre.)

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

sait envoyer le télégramme suivant : « Maison Valbert-Brohm fermée définitivement. Maison Barth et Joss maintenue jusqu'à nouvel ordre. » Maison Trangott-Solmer ouverte. » Cette recule n'a pas été du goût du général Dodds, qui parla aussitôt de s'en aller et de tout envoyer « promener », ministre et sous-secrétaire d'Etat, puisqu'on le désavouait ainsi dans les actes les plus importants pour la pacification.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

L'AFFAIRE DU PANAMA

Audience du 20 mars

L'audience est ouverte à midi. Le président donne la parole à M^e Rousset, défenseur de l'accusé Béral.

La défense de M. Béral

En commençant sa plaidoirie, le défenseur de M. Béral reproche une fois de plus à l'accusation d'avoir ordonné des poursuites sans avoir les preuves matérielles suffisantes pour les motiver.

— La preuve, c'est que sur les onze accusés, sept ont été reconnus innocents tant par le juge d'instruction que par la chambre des mises en accusation. Les quatre qui sont aujourd'hui devant vous sont-ils plus coupables? Non, messieurs les jurés. Et la première preuve, je la trouve dans la faiblesse du réquisitoire relativement à MM. Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobon, Antonin Proust.

M^e Rousset reprend alors la défense proprement dite de son client.

— A l'époque où l'on place la corruption de M. Béral, remarquez, messieurs, que la loi était votée et proclamée. Nous sommes, ne l'oublions pas, en juillet 1888, c'est-à-dire à l'époque où les réclamations de M. de Reinach vis-à-vis de MM. de Lesseps étaient les plus violentes. Pourquoi M. de Reinach réclamait-il des millions avec tant d'âpreté, était-ce pour corrompre quelqu'un au profit de la compagnie? Pas le moins du monde. M. de Reinach voulait payer seulement ses dettes personnelles. Il a payé deux millions à Cornélius Herz, il a payé les frais du contrat de mariage de sa fille; il a payé tout naturellement l'argent qu'il devait à M. Béral. Pourquoi aurait-il, à ce moment voulu le corrompre? L'instruction ne s'est même pas posée la question, sachant qu'on ne pouvait y répondre.

M^e Rousset établit que M. Béral était en relations d'affaires depuis 1872 avec le baron de Reinach et qu'en sa qualité d'ingénieur-conseil il lui avait rendu des services dont les 40,000 fr. qu'il a reçus représentaient les honoraires :

— M. Béral ignorait complètement la provenance de cet argent. Il l'a déclaré et il a eu raison. Quand au genre de services rendus au baron de Reinach, voici une lettre qui va vous édifier sur ce point. C'est une lettre écrite par Reinach à un tiers au sujet d'une mine. Dans cette lettre, Reinach parle des rapports techniques que lui a remis M. Béral; c'est la preuve absolue de l'innocence de M. Béral. Or, les rapports de M. Béral ont de la valeur. M. Béral est sorti le premier de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines en 1868.

Après avoir donné aux jurés les renseignements les plus circonstanciés sur la vie laborieuse de M. Béral, M^e Rousset termine sa remarquable plaidoirie en réclamant un verdict d'acquiescement.

Lycée Gambetta

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder au Lycée Gambetta, sur les reliquats restant disponibles sur l'article 4 du chapitre 42 du budget du ministère de l'instruction publique, une subvention de 300 fr. à l'effet d'enrichir la bibliothèque de notre Lycée de nouveaux ouvrages.

Une subvention de 280 francs pour le même objet, a été accordée au collège de Figeac.

Instruction primaire

Par arrêté ministériel du 6 mars, M. Cros, instituteur public à Camburat, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Carbonnel, instituteur public à Caniac, est admis également à faire valoir ses droits à la retraite.

Collège de Brive

Nous lisons dans la *Republique de la Corrèze* : Il y a quelque temps, M. le ministre de l'Instruction publique décida de faire figurer à l'exposition universelle de Chicago un certain nombre de devoirs des élèves des lycées et collèges de France.

Sur neuf devoirs, déclarés dignes de figurer à cette exposition, trois appartiennent au collège de Brive, dont celui qui est classé avec le numéro 1.

Ce beau résultat, prouve en faveur des maîtres et des élèves de cet établissement, et fait le plus grand honneur au professeur d'histoire, M. Espéret, notre compatriote.

Ecole de Saint-Maixent

L'*Officiel* publie la liste nominative des sous-officiers admis en 1893 comme élèves officiers à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent. Nous relevons, parmi les admis, MM. Raffie et Grammont, sergents au 7^e régiment d'infanterie. M. Jame, sergent-major au 56^e de ligne, frère du lieutenant de gendarmerie de Gourdon.

Conseil de révision

Voici l'itinéraire que suivra, dans le département du Lot, la commission de révision :

Samedi, 1^{er} avril, étrangers au département, à l'hôtel de la Préfecture, 2 h. soir.

Mercredi, 12 avril, Cahors (Nord) à la mairie, 9 h. matin.

Jeudi, 13 avril, Cahors (Sud), à la mairie, 9 h. matin.

Vendredi, 14 avril, Montcuq, mairie, 2 h. s.

Samedi, 14 avril, Cajarc, mairie, 3 h. soir.

Lundi, 17 avril, Limogne, mairie, 2 h. soir.

Mardi, 18 avril, Lalbenque, mairie, 1 h. soir.

Lundi, 24 avril, Puy-l'Evêque, mairie, 2 h. 1/2.

Mardi, 25 avril, Catus, mairie, 10 h. matin.

Mercredi, 26 avril, St-Géry, mairie, 2 h. 1/2 s.

Jeudi, 27 avril, Lauzès, mairie, 2 h. soir.

Vendredi, 28 avril, Luzech, mairie, 2 h. soir.

Samedi, 29 avril, Castelnaud, mairie, 2 h. soir.

Lundi, 1^{er} mai, Gourdon, mairie, 9 h. 1/2 m.

Mardi, 2 mai, Labast.-Murat, mairie, 10 h. 1/2.

Mercredi, 3 mai, St-Germain, mairie, 9 h. 1/2.

Jeudi, 4 mai, Payrac, mairie, 2 h. soir.

Vendredi, 5 mai, Salviac, mairie, 2 h. soir.

Samedi, 6 mai, Cazals, mairie, 10 h. matin.

Dimanche, 7, séjour.

Lundi, 8 mai, Figeac (Est), mairie, 2 h. soir.

Mardi, 9 mai, Latronquièrre, mairie, 2 h. s.

Mercredi, 10 mai, St-Céré, mairie, 10 h. m.

Jeudi, 11 mai, séjour.

Vendredi, 12 mai, Lacapelle-M., mairie, 10 h. m.

Samedi, 13 mai, Figeac (Ouest), mairie, 9 h.

Dimanche, 14 mai, séjour.

Lundi, 15 mai, Livernon, mairie, 2 h. s.

Mardi, 16 mai, Gramat, mairie, 2 h. s.

Mercredi, 17 mai, Bretenoux, mairie, 2 h. s.

Jeudi, 18 mai, Vayrac, mairie, 10 h. matin.

Vendredi, 19 mai, Martel, mairie, 2 h. soir.

Samedi, 20 mai, Souillac, mairie, 9 h. m.

Lundi, 26 juin, ajournés (3^e et 4^e subdivisions) hôtel de la préfecture, 10 h. matin.

Livraison de tabacs

Les livraisons de tabacs faites par les planteurs du département du Lot ont pris fin le 17 mars; elles avaient commencé le 9 janvier dernier.

Au magasin de Cahors, la première commission d'expertise a reçu les tabacs de 3,275 planteurs; elle en a payé 814,333 kilos; 3,159 kil. étaient avariés, et 11,916 kilos ont été détruits. La valeur payée a été de 848,038 fr. 90, et le prix moyen par 100 kil. de 104 fr. 07.

La deuxième commission a reçu les tabacs de 3,149 planteurs; elle en a payé 809,955 kilos. 3,650 kilos étaient avariés et 14,551 kilos ont été détruits. La valeur payée a été de 844,686 fr. 25, et le prix moyen par 100 kilos, de 104 francs 28.

Au magasin de Souillac, les planteurs étaient au nombre de 2,664; on leur a payé 567,860 kil. de tabac; tabac avarié, 5,097 kilos; tabac détruit, 7,126 kilos.

La valeur de ces derniers tabacs a été de 559,970 fr. 60, et le prix moyen par 100 kilos de 98 fr. 61.

Le département du Lot a donné 2,238,147 kil. de tabac et 9,088 planteurs ont reçu, pour cette livraison, 2,252,695 fr. 85.

Gendarmerie

M. Bayle, brigadier de gendarmerie à Cajarc, vient d'être promu maréchal-des-logis et envoyé en cette qualité à Tonneins.

A la correctionnelle

C'est jeudi que le fameux Andral, dit le baron de Bégoux ou de Bel-Air, comparaitra devant le tribunal correctionnel.

Indépendamment des escroqueries dont il est accusé, Andral aura en outre à expliquer les dénégations calomnieuses qu'il a faites sur le compte du commissaire de police de Cahors et d'un officier supérieur du 7^e de ligne.

Incendie

Dimanche soir, vers 8 h., un commencement d'incendie s'est déclaré dans la boulangerie St-Martin, maison Palame, rue Brives.

Grâce aux prompts secours organisés par les voisins, le feu a été bientôt éteint. Les dégâts sont insignifiants.

Conseil municipal de Gourdon

Séance du 12 mars 1893

Appelé à se prononcer sur les propositions faites par M. Vergnes à la commune en vue de la vente de la station électrique, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de cette affaire au prix proposé par M. Vergnes (55,000 fr.) la commune réservant toujours son droit de préemption que lui confère l'art. 7 du traité.

M. Granier, au nom de la commission des travaux publics, informe l'assemblée que cette commission repousse à l'unanimité la demande de cession de 7 mètres de terrain faite par la Fabrique de l'église des Cordeliers pour construction, au devant de cette église, d'un clocher. La commission a décidé que l'on pouvait, sans inconvénient, céder 3 m. 20 en avant du portail. Adopté.

Affaire Cauleille. — Après une longue discussion et l'exposé fait par M. Calmeille et M. Rosignol, rapporteur de la commission des finances, le Conseil décide de demander au Conseil de préfecture l'autorisation d'activer M. Linol, ancien maire.

Le Conseil, sur la proposition du rapporteur de la commission des finances, décide qu'il n'y a pas lieu de solder le prix des fournitures faites lors de l'inauguration du chemin de fer et excédant les crédits inscrits pour cet objet au budget.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. Edouard Bertereau, ancien sous-préfet de Gourdon, ancien préfet de Saône-et-Loire, actuellement trésorier général des Ardennes, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé préfet honoraire par un décret du président de la République, rendu le 1^{er} mars courant sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'intérieur.

Le *Petit Ardenais* fait suivre cette nomination des lignes suivantes : « Cette rare distinction n'est conférée aux anciens préfets qu'après une longue carrière et des services éminents. »

« Elle perpétue le souvenir des services passés, prolonge les relations avec les collègues en exercice et permet aux préfets honoraires de assister aux cérémonies publiques, revêtus du costume de leurs anciennes fonctions. Dans l'ordre des préséances, les préfets honoraires prennent rang immédiatement après les préfets titulaires. »

M. Bertereau est resté préfet pendant une dizaine d'années, après avoir parcouru tous les degrés hiérarchiques de la carrière administrative. Nommé depuis trésorier général, il continuera sa carrière dans le plus haut emploi des finances; car il est encore un de nos jeunes trésoriers généraux. »

* * *

Samedi dernier, jour de foire, un accident qui, par un hasard vraiment providentiel, n'a pas eu de suites fâcheuses, est arrivé dans le faubourg St-Siméon.

La femme Pézin (Marie), épouse Cocula, du Vigan, a été renversée par un camion appartenant à M. Malvy, négociant en vins à Gourdon; les deux roues lui ont passé sur le corps, mais les blessures sont sans gravité. Aux cris poussés par les personnes témoins de l'accident, la foule s'était immédiatement amassée et dans le nombre se trouvait le mari de la victime. On peut juger de sa joie en voyant relever, pour ainsi dire saine et sauve, celle qu'il croyait écrasée.

Souillac

M. Bachelier, notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Souillac.

* * *

Grâce à l'initiative de M. Julien Valat, secondé de MM. Claret, Faurie, Marsalès, Lajugie, Neuville, Espitalié et Soulié, la ville de Souillac va avoir son concert de charité. La date en est fixée, croyons-nous, au 9 avril prochain.

THEATRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 21 Mars 1893

Pour la clôture de la saison d'hiver et au bénéfice de M. AMABLE, baryton

TOTO!

Opérette en 3 actes, musique de A. Banès

ON COMMENCERA PAR

LES DEUX ORPHELINES

Drame en 5 actes

Variétés

La rose de Gueldre

LÉGENDE

Il y aura bientôt deux ans que, répondant à l'aimable invitation d'un ancien et excellent ami, j'allai passer une journée chez lui. Il habite sur les bords du Lot. C'est un fleuriste passionné qui ne s'occupe que de fleurs, laissant à sa femme, personne de tête et d'ordre, le soin des affaires d'intérêt, et je puis vous dire que la maison est loin de périodiser. Quel trésor qu'une mère de famille bien ordonnée!

Mon ami me rappelle le fleuriste de La Bruyère. « Le fleuriste, dit le spirituel auteur des *Caractères*, a un jardin dans un faubourg; il y court au lever du soleil et il en revient à son coucher; vous le voyez planté, et qui a pris racine au milieu de ses tulipes et devant la *Solitaire*; il ouvre de grands yeux, il frotte ses mains, il se baisse, il la voit de plus près, il ne l'a jamais vue plus belle, il a le cœur épanoui de joie; il la quitte pour l'*Orientale*; de là il va à la *Veuve*; il passe au *Drac d'or*, de celle-ci à l'*Agathe*, d'où il revient enfin à la *Solitaire*, où il se fixe, où il se lasse, où il s'assied, où il oublie de dîner; aussi est-elle nuancée, bordée, huilée, à pièces emportées; il a un beau vase ou un beau calice; il la contemple, il l'admire: Dieu et la nature

ont en tout cela ce qu'il n'admire point; il ne vas pas plus loin que l'oignon de sa tulipe, qu'il ne livrerait pas pour mille écus, et qu'il donnera pour rien quand les tulipes seront négligées et que les œuillets auront prévalu. Cet homme raisonnable qui a une âme, qui a un culte et une religion, revient chez soi fatigué, affamé, mais fort content de sa journée: il a vu des tulipes. »

Mon ami est de cette force. Cependant je dois déclarer qu'il est très instruit, connaissant toutes les fleurs, leur origine et les légendes qui s'y rapportent.

Comme il raconte bien le beau Narcisse métamorphosé en fleur jaune, emblème de l'égoïsme, pour avoir dédaigné l'amour d'Echo.

Cette Adonis que vous voyez, vous dira-t-il, est le symbole des douloureux souvenirs. Adonis ayant été tué par un sanglier, Vénus quitta les délices de Cythère et versa des larmes sur la triste fin du beau jeune homme. Les pleurs tombés des yeux de la déesse fécondèrent la terre dont il sortit des fleurs semblables à des gouttes de sang.

J'ai appris de lui que le Souci, qui symbolise le chagrin et la peine, était appelé par les Romains fleur des Calendes, c'est-à-dire de tous les mois.

Sans lui j'aurais longtemps ignoré que les dahlias, à grandes fleurs rouges, viennent du Mexique, et que la Reine-Marguerite qui rayonne comme un astre est originaire de la Chine.

Je vais vous raconter, amis lecteurs, une légende que m'a apprise mon ami le fleuriste.

Il y avait autrefois dans une modeste paroisse du Quercy, une jeune fille, modèle de vertu et de beauté. On l'appelait Rose, et elle en avait l'éclat et la fraîcheur. A peine âgée de quinze ans, elle fut enlevée par l'impitoyable mort à la tendresse de sa famille et à l'admiration de tous.

Car elle était du monde où les plus belles choses

Ont le pire destin.

Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,

L'espace d'un matin.

Rose venait de mourir. Son âme errait autour de sa demeure. Il semblait qu'elle ne pouvait se décider à quitter, même pour le ciel, les champs qu'elle avait tant aimés.

Une nuit, pendant que le rossignol modulait ses airs les plus variés et que les fleurs, les corolles inclinées, paraissaient dormir, une vive lumière inonda le jardin où voltigeait l'âme de Rose. L'ange gardien de la jeune fille, la tête couronnée d'un nimbe d'or et les ailes déployées, lui apparut et lui dit :

« — Ame désolée, en quelle fleur veux-tu que je te transforme? Réjouis-toi. Tu habiteras, à ton choix, le jardin ou la prairie. » Et passant en revue toutes les fleurs de la contrée : « Veux-tu devenir une tulipe aux vives couleurs? — Non, dit-elle, car la tulipe est sans parfum. — Un beau lys aux blanches fleurs? — Il s'élève trop au-dessus des autres. — Une rose, reine incontestée de nos parterres, dont tu portais le doux nom quand tu étais en vie? — Elle a des épines. Si je te métamorphosais en un brillant camélia? — Non, non, répondit la jeune fille, si tu permets mon bon ange gardien, que je choisisse, change-moi en *Rose de Gueldre*. »

— Quoi? dit l'ange étonné, tu veux fleurir quand toute la nature est morte? Pauvrette, les vents glacés de l'hiver te frapperont, et tu mourras sans avoir connu les caresses du zéphir!

— Soit, dit la jeune fille, je ne verrai qu'un jour, mais dans ce jour j'annoncerai le printemps!

A ces mots, l'ange prit son essor et remonta au céleste séjour.

L'âme de la jeune fille devint une rose de Gueldre ou boule-de-neige, emblème des bonnes nouvelles.

Lecteurs, ne faites pas trop la moue à ma petite légende. J'ai voulu moi aussi vous annoncer le printemps.

Officiellement, par ordre de la science astronomique, il commencera le 20 mars, mais en réalité nous y sommes. Le soleil est chaud, les plates-bandes se couvrent de fleurs et la joie se mêle aux effluves printaniers. On se sent heureux de vivre. Voulez-vous que votre existence s'écoule paisible et joyeuse? En voici le secret :

Aimez et aimez beaucoup!

Almer c'est un plaisir charmant,

C'est un honneur qui vous enivre

Et qui produit l'enchantement

Avoir aimé ce n'est plus vivre.

HENRI CAMINADE.

BULLETIN FINANCIER

du 20 mars 1893

Le marché est toujours hésitant. L'entrain et les affaires font complètement défaut. On aurait pu croire au début de la séance qu'on allait remonter, mais il a fallu compter avec des ventes de rentes assez importantes. On dit que pour la seconde décade de mars, les retraits des caisses d'épargne s'élèvent à 19 millions. Les fonds Russes sont plus faibles.

Londres et Vienne sont assez fermes. Berlin se tient sur la réserve.

Le 3 0/0 débute à 96.70, s'élève à 96.77 1/2, puis revient ensuite à 96.50, pour finir à 96.55.

Les actions de nos grands établissements de crédit d'abord fermes s'alourdissent ensuite, saisissent l'influence du recul de nos rentes. Le Fournier cote 980 après 995. Malgré la hausse des valeurs espagnoles, la Banque de Paris est à 652.50.

Le Crédit Lyonnais finit à 770. La Société Générale est sans changement.

Nos grands chemins sont assez bien tenus. Le Suez est lourd à 2611.50.

Si le marché de nos rentes est faible, il n'en est pas de même de celui des fonds étrangers. Exception faite toutefois pour les fonds Russes. L'Italien est poussé à 93.10 en vue de la venue en Italie de l'empereur d'Allemagne.

Haussa sensible de l'Extérieure à 64 25/32. Le Portugais lui-même s'avance à 22.18. Ce sont évidemment des rachats de vendeurs, qui font monter ce fonds.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DE PÂQUES 1893

Extension de la durée de validité des Billets ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 11 Avril inclus, la durée de validité de ses Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, pendant la période du Mercredi 29 Mars au Lundi 10 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 22 mars au 1er avril 1893, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1re classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant vingt jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE

FOIRE DE SÉVILLE

1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1er avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire, et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chevenneaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chevenneaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Si vos enfants sont fatigués par la croissance, s'ils sont paresseux, sans appétit, dégoutés de tout, n'hésitez pas à leur faire prendre le Fer de Leroy. En quelques jours l'appétit, les forces, les couleurs reviennent et vous pouvez constater les progrès à vue d'œil.

« Ne pas remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille. » C'est surtout aux enrhumés que s'adresse ce précepte. Bien des gens sont morts phisiques pour un rhume négligé. Les jeunes gens sont insouciant; ils ont en eux la confiance que donnent la vigueur et la jeunesse. Beaucoup ne consentent à se soigner que lorsqu'ils toussent depuis longtemps. Quelquefois il est trop tard. Il est pourtant bien facile de se soigner au début, sans presque rien changer à ses habitudes, soit avec les Capsules Guyot ou le Goudron Guyot, soit avec la Pâte Regnaud ou le Sirop de Regnaud.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. — Prix: 2 fr.

Le principe vraiment utile dans le goudron est l'acide phénique; tous les autres éléments sont désagréables, indigestes. Aussi le SIROP PHÉNIQUE DE VIAL jouit-il d'une grande popularité contre la toux, les rhumes, les catarrhes, les irritations de poitrine.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoultié.

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	EXPRESS 1re classe	OMNIBUS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38 ^{mat}	6 21 ^{mat}	5 21 ^{mat}	12 42 ^{mat}	7 ^h 5 ^{soir}
	départ. 6 50 ^{mat}	6 46 ^{mat}	5 20 ^{mat}	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 24
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 8 15	—	—	2 35	8 34
	départ. 8 25	—	—	2 45	8 41
Nozac.....	arrivée. 8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
	départ. 8 49	—	—	3 10	9 8
Saint-Clair.....	arrivée. 9 1	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	arrivée. 9 12	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 9 23	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 9 32	—	—	3 54	9 52
Espère.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 ^{soir}
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	10 7 30 ^{mat}
CAHORS.....	arrivée. 10 8	—	—	4 31	10 8 9
	départ. 10 22	—	—	4 47	10 8 9
Sept-Ponts.....	arrivée. 10 29	—	—	4 56	10 8 9
Cieurac.....	arrivée. 11 2	9 31	8 6	5 31	10 8 9
	départ. 11 37	9 58	8 32	6 11	10 8 9
CAUSSADE.....	arrivée. 12 2	10 23	8 40	6 25	10 8 9
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	10 8 9
MONTAUBAN.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29 ^{mat}	7 55 ^{mat}	—
	départ. 1 32s.	11 10s.	9 29 ^{mat}	7 55 ^{mat}	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29 ^{mat}	7 55 ^{mat}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 2e classe	OMNIBUS	EXPRESS 1e, 2e, 3e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^{mat}	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
CAUSSADE.....	arrivée. 3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
	départ. 3 49	5 »	7 58	—	12 13	8 54
Lalbenque.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 33	9 2
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	12 41	9 22
CAHORS.....	arrivée. 4 45	6 45	—	6 20 ^{mat}	—	9 30
	départ. 4 59	6 59	—	6 33	—	9 44
Espère.....	arrivée. 5 14	7 14	—	6 48	—	10 11
	départ. 5 23	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	arrivée. 5 33	7 33	—	7 6	—	10 29
	départ. 5 43	7 43	9 43	7 23	—	10 43
CAUSSADE.....	arrivée. 5 58	7 58	—	7 32	—	10 52
	départ. 6 7	8 7	—	7 42	—	11 1
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. 6 16	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. 6 18	8 18	—	7 54	—	11 12
CAZOULÈS.....	arrivée. 6 25	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 6 32	8 32	10 11	8 9	—	11 25
SOULLAC.....	arrivée. 6 37	8 37	10 11	8 9	—	11 27
	départ. 6 47	8 47	10 11	8 9	—	11 27
BRIVE.....	arrivée. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^{mat}	—	10 24 ^{mat}	—	—	11 38 ^{mat}

De CAHORS à LIBOS

	Omibus	Poste	Omibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 54	1 »	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzach.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 21	1 35	7 23
Puy-Evêque.....	7 27	»	7 26
Arrêt Pragnac	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Sutrac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omibus	Omibus
PARIS. — D.	5 ^h »	11 ^h 30	7 ^h 40
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX. — A.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 33	3 37	9 11
Sotrac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-Evêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrêt Pragnac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzach.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 35	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omibus	Omibus	Omibus
CAHORS. — D.	7 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	8 4	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 45	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadeleine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omibus	Omibus	Omibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadeleine.....	7 50	11 54	5 31
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.	8 12	12 31	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 3
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

UNION DES OUVRIERS Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social: Rue de Vayrols, n° 7

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE 500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1er choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —
Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE BI-CARBONATÉE SODIQUE

de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris) 0^{fr} 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de